

Flash - Mala

Madame, Monsieur,

Quelques jours après la rentrée, nous vous adressons votre facture annuelle et profitons de l'occasion pour vous communiquer les principales informations nécessaires au bon déroulement de ce premier trimestre 2020/2021.

Merci de lire attentivement et de conserver cette circulaire.

SOMMAIRE

1.	Réunions de parents	1
2.	Relevés de notes et bulletins trimestriels.....	2
3.	Accueil des futurs élèves	2
4.	Règlement des frais de scolarité	3
5.	Du côté de l'APEL (Association des Parents d'Elèves).....	3
6.	Quelques points que nous nous permettons de rappeler à votre attention.....	4
7.	Droit à l'image et photographies prises dans l'établissement	4
8.	Carte d'identité.....	4
9.	Photos individuelles et de classes.....	4
10.	Vacances de Toussaint.....	4
11.	Documents joints.....	4

Sous réserve d'évolution de la situation sanitaire :

Portes Ouvertes le samedi 26 septembre de 9h30 à 12h30.

Fin des cours le vendredi 25 septembre à 12h pour toutes les classes. Départ des bus à 13h15.

1. Réunions de parents

La rentrée remonte à quelques jours, et sans doute êtes-vous déjà impatients de rencontrer les enseignants à qui vous avez confié vos enfants et de connaître les premiers résultats... Nous vous communiquons donc le planning des réunions qui vous sont proposées au cours du premier trimestre. Des modifications peuvent y être apportées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Si c'est le cas, vous serez prévenus par EcoleDirecte.

Collège

6°	Entretiens individuels 6A-B	Mardi 10 novembre à partir de 16h30 sur R.V.	Salle de réception
	Entretiens individuels 6C-D	Jeudi 12 novembre à partir de 16h30 sur R.V.	
5°	Entretiens individuels 5A-B	Mardi 13 octobre à partir de 16h30 sur R.V.	
	Entretiens individuels 5C-D	Jeudi 15 octobre à partir de 16h30 sur R.V.	
4°	Entretiens individuels 4A-B	Mardi 17 novembre à partir de 16h30 sur R.V.	
	Entretiens individuels 4C-D	Jeudi 19 novembre à partir de 16h30 sur R.V.	
3°	Entretiens individuels 3C-D	Lundi 30 novembre à partir de 16h30 sur R.V.	
	Entretiens individuels 3A-B-E	Mardi 1er décembre à partir de 16h30 sur R.V.	

Lycée

2des	Entretiens individuels sur invitation	Lundi 16 novembre à partir de 16h30	Salle de réception
	Entretiens individuels 2A-B-C	Mardi 2 février 2021 à partir de 16h30 sur R.V.	
	Entretiens individuels 2D-E-F	Jeudi 4 février 2021 à partir de 16h30 sur R.V.	
1A-B-E	Entretiens individuels	Jeudi 3 décembre à partir de 16h30 sur R.V.	
1C-D-F	Entretiens individuels	Lundi 7 décembre à partir de 16h30 sur R.V.	
TA-B-D	Entretiens individuels	Mardi 8 décembre à partir de 16h30 sur R.V.	
TC-E-F	Entretiens individuels	Jeudi 10 décembre à partir de 16h30 sur R.V.	

- ❑ Les réunions générales sont destinées à donner des informations d'intérêt général sur le fonctionnement des classes, les exigences des enseignants, les procédures d'orientation, les règles de vie... Il n'est pas prévu d'entretiens individuels à l'issue de ces réunions.
- ❑ Les réunions consacrées aux entretiens individuels sur les autres niveaux se feront sur rendez-vous gérés par informatique. Nous vous demanderons de compléter une fiche de demande de rendez-vous quelques semaines avant la date prévue, et vous recevrez le vendredi qui précède la réunion le planning de vos rendez-vous. Attention : un document donnant toutes les précisions utiles sera remis à votre enfant, à vous de vous inquiéter auprès de lui si vous ne voyez rien venir...

2. Relevés de notes et bulletins trimestriels

Relevés de notes

- ❑ Pour le collège, deux relevés de notes seront remis aux élèves : les vendredis 9 octobre et 27 novembre.

☞ *Chaque relevé, signé par les parents, doit être rendu au professeur principal le lundi suivant.*

- ❑ Pour le lycée, pas de relevé papier, un relevé numérique sera déposé sur EcoleDirecte.

Bulletins trimestriels pour les classes de collège et de 1° / Terminale

- ❑ Pour équilibrer les trimestres scolaires, les notes du premier trimestre sont arrêtées fin novembre.
- ❑ Le bulletin trimestriel sera envoyé par EcoleDirecte avant Noël sur les comptes Famille. Il s'agit d'un document officiel, annoté par l'ensemble des professeurs, à conserver précieusement (à enregistrer ou éditer).

Bulletins semestriels pour les classes de 2°

- ❑ Le bulletin n'est pas trimestriel mais semestriel. Il sera envoyé par EcoleDirecte sur les comptes Famille fin janvier.

3. Accueil des futurs élèves

Nous prenons les inscriptions pour la rentrée prochaine à partir d'octobre (dossier à demander au secrétariat).

Des accueils des futurs élèves de 6° et de 2° sont organisées afin de faire visiter les locaux et présenter les enseignements dispensés et les options proposées. Les parents y sont invités avec leur enfant. Inutile de s'inscrire au préalable, il suffit de se présenter aux date et heure indiquées.

- Pour les futurs 6° : vendredi 9 octobre à 18h

- Pour les futurs 2° qui ne sont pas à La Mala cette année : mercredi 7 octobre à 14h30, sortie à 17h.

Merci de communiquer cette information autour de vous.

4. Règlement des frais de scolarité

4.1. Facture annuelle

- ❑ Votre facture pour l'année scolaire 2020/2021, est à régler en dix mensualités égales, de septembre à juin inclus.
- ❑ Le mode de règlement choisi est rappelé sur la facture (chèque ou prélèvement automatique).
- ❑ Une facture de régularisation sera établie début juillet et donnera lieu le cas échéant à un avoir ou à un dernier règlement.
- ❑ Les absences liées à la Covid feront l'objet d'un avoir à la fin de chaque trimestre, avec ajustement des mensualités restant à courir.

4.2. Caution

La caution (inscription ou réinscription) est restituée à la famille à l'issue de la scolarité de l'élève dans l'établissement. Elle n'est pas remboursée en cas de désistement après le 30 avril, ou en cas de départ de l'établissement en cours d'année scolaire quel qu'en soit le motif. Il ne sera donc pas demandé de caution de réinscription en 2021.

4.3. Aides possibles

Si vous avez des difficultés pour honorer votre facture, vous pouvez peut-être bénéficier d'une ou plusieurs aides :

Bourse nationale des collèges

- ❑ Pour bénéficier de cette bourse, dont le montant annuel varie de 105 € à 717 € selon les situations, vos revenus 2018 ne doivent pas dépasser un certain plafond.
- ❑ Précisions et modalités sur le document « demande d'aide financière » en annexe.
- ❑ Les élèves boursiers bénéficient automatiquement d'une aide à la restauration de la part du conseil départemental d'un montant de 1,16 € à 1,54 € par repas en fonction du nombre de parts de bourse. Un avoir vous sera adressé dès acceptation de votre demande de bourse, et vos mensualités ajustées en conséquence.

Bourse nationale des lycées

- ❑ En lycée, le montant annuel varie de 441 € à 2 358 € selon les situations.
- ❑ Si vous ne pouviez prétendre jusqu'alors à une bourse et qu'un changement récent est intervenu dans votre situation familiale (décès, divorce, perte d'emploi), merci de compléter l'imprimé "demande d'aide financière" joint.

Remise établissement

- ❑ A demander à l'aide du document joint.
- ❑ Pas de barème établi, mais les ressources ne doivent pas dépasser de beaucoup le barème de la bourse nationale.

- ◆ *Si vous pensez pouvoir bénéficier de l'une ou l'autre de ces aides, retournez-nous sans tarder l'imprimé ci-joint.*
- ◆ *Les familles pouvant bénéficier de l'une ou l'autre de ces aides et **ayant constitué leur dossier dans les délais** recevront courant décembre une facture rectificative. Le montant des mensualités sera réajusté en fonction du total des aides éventuellement accordées.*

Pour tout renseignement relatif à la facturation, vous pouvez contacter Mme MASSART, comptable, de préférence par mail (massartm@lamalassise.com), ou sur rendez-vous.

5. Du côté de l'APEL (Association des Parents d'Elèves)...

Assemblée Générale (Invitation jointe)

Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale annuelle de l'APEL qui se tiendra le

Jeudi 15 octobre 2020 à 20h précises (chapelle)

Ce sera pour les nouveaux parents l'occasion de faire connaissance avec la vie de l'école et ses différents aspects.

Cotisation annuelle

- ❑ La cotisation est reversée pour partie aux structures nationales et régionales de l'APEL, afin de leur permettre d'accomplir leur mission d'animation et d'information.
- ❑ Une part de cette cotisation va au comité APEL de La Malassise pour le financement de ses propres activités.

- ❑ La cotisation APEL portée sur votre facture est cette année de 18 € pour l'aîné (et de 6 € à partir du 2ème enfant dans l'établissement).
- ❑ Si vous avez un aîné dans un autre établissement catholique secondaire ou technique, vous ne devez payer que 6 € par enfant scolarisé à La Malassise. Si tel n'est pas le cas, il vous suffit d'adresser un certificat de scolarité de l'aîné à la comptabilité pour bénéficier d'un avoir de 12 € sur la facture de régularisation de juillet.

6. Quelques points que nous nous permettons de rappeler à votre attention...

- ❑ Si l'état de santé de l'élève nécessite son retour chez lui, seuls l'infirmière ou un responsable de l'établissement sont habilités à en avvertir les parents. **Il n'est jamais demandé à l'élève de prévenir lui-même sa famille !**
- ❑ Au lycée, présence obligatoire de 8h (9h le lundi) à 16h20, même en cas de cours non assuré ou de permanence inscrite à l'emploi du temps. A partir de 16h20, sortie autorisée si l'élève n'a plus cours, sous réserve d'autorisation parentale écrite remise à M. LACROIX ou M. DARQUE en début d'année.
- ❑ **Procédure à suivre en cas d'absence d'un élève :**
 - Si l'absence est prévisible, elle doit être signalée par avance au CPE.
 - Dans le cas contraire :
 - Prévenir le CPE du cycle concerné de préférence par mail, ou téléphone entre 8h et 9h
pour le collège : M. LARIVIERE - lariviereb@lamalassise.com - 03.21.38.63.23
pour le lycée : M. DARQUE - darqued@lamalassise.com / M. LACROIX - lacroixs@lamalassise.com - 03.21.38.23.67
 - L'élève remet au CPE un justificatif écrit à son retour (le message téléphonique ou le mail ne dispensent pas de cette formalité !).
- ❑ Si un élève candidat à un examen (3°, 1°, terminale) a besoin d'un tiers-temps, il faut en informer le secrétariat dès à présent.

7. Droit à l'image et photographies prises dans l'établissement

- ❑ Les élèves peuvent être photographiés dans l'enceinte de l'établissement à l'occasion du passage d'un journaliste (portes ouvertes, remise de diplômes...). Des photos sont également prises pour la plaquette de présentation de l'établissement, le site internet, la page officielle facebook, la revue "Message", la Profession de Foi... Nous nous engageons à ne pas diffuser les photos pour un usage autre que ceux listés ci-dessus.
- ❑ Vous pouvez vous opposer à la diffusion de ces photos. Pour ce faire, il vous suffit de nous adresser un courrier recommandé.

8. Carte d'identité

- ❑ La carte d'identité est obligatoire pour tous les voyages à l'étranger et les examens officiels. Merci de veiller à ce que votre enfant en ait une en cours de validité.

9. Photos individuelles et de classes

- ❑ Vos enfants ont été pris en photo par un photographe professionnel dès la rentrée. Les clichés vous seront proposés à l'achat par le biais d'un site qui vous permettra de choisir et payer en ligne. Les identifiants de connexion seront envoyés prochainement sur vos adresses mail personnelles.

10. Vacances de Toussaint

- ❑ Vacances du vendredi 16 octobre après les cours au lundi 2 novembre à 9h.

11. Documents joints

- ❑ Demande d'aide financière (sauf élèves boursiers).
- ❑ Invitation APEL à l'Assemblée Générale.

Le directeur,
P. MIGNOT

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Payeur :

NOM – Prénom :

Adresse :

Enfant(s) scolarisé(s) à La Malassise

Nom – Prénom	Classe	Régime

- A complété un dossier de demande de bourse nationale (dossier à télécharger sur le site <https://lamalassise.com/tarifs> et à nous retourner avec les pièces demandées).
- Souhaite recevoir un dossier de demande de bourse nationale (si vous n'avez pas pu télécharger le document à partir du site).
- Souhaite recevoir un dossier de demande de remise sur scolarité.

Fiche à déposer à La Malassise ou à nous retourner par la poste au plus tard le 28 septembre
(ne pas la faire déposer par un enfant : risque de perte ou d'indiscrétions !)

 **Joindre obligatoirement une copie
de votre avis d'imposition 2019**

N.B. : La bourse lycée est reconduite automatiquement, pas de dossier à compléter si vous l'aviez l'an dernier.

Le 14 septembre 2020.

ASSEMBLEE GENERALE de l'APEL

Jeudi 15 octobre 2020 de 20h précises à 21h30 à la chapelle

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année scolaire vient de commencer. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux enfants et parents qui nous ont rejoints. J'espère que, pour tous, cette rentrée se sera déroulée dans d'excellentes conditions. La rentrée est aussi pour l'association des parents d'élèves de La Malassise l'occasion de rassembler ses forces et de réfléchir aux projets de l'année à venir.

Cette association, je vous le rappelle, est aussi la vôtre puisque vous en êtes membre de droit.

Cette année, nous devons modifier nos statuts à la demande de l'APEL nationale. Nous aurons donc une Assemblée Générale Extraordinaire à 20h, suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire à 20h30.

Pour vous rappeler très succinctement ce qu'est l'APEL, je dirais simplement que nous formons une équipe conviviale et motivée, de tous horizons, se réunissant 4 ou 5 fois dans l'année, en présence de Monsieur MIGNOT, organisée en commissions de travail, autour de questions concrètes concernant la vie quotidienne et l'avenir de nos enfants dans l'établissement.

Le comité étant au complet, il n'y a pas d'appel à candidatures cette année.

A bientôt.

La Présidente,
Bénédicte DECOVEMACKER